

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 9 FEVRIER 2021

Date de convocation	02/02/2021
Nombre de conseillers en exercice	43
Nombre de conseillers présents	35
Votes par procuration	6
Votes exprimés	41

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Martin de Lenne à 12 130 ST-MARTIN DE LENNE, sous la présidence de Christian NAUDAN

Présents :

BERTHOLENE: Christine PRESNE
CAMPAGNAC: Eliane LABEAUME
CASTELNAU DE MANDAILLES: Sandra SIELVY, Gérard TARAYRE
GAILLAC D'AVEYRON : François LACAZE
LA CAPELLE BONANCE : Jean-Louis SANNIE
LAISSAC SEVERAC L'EGLISE: David MINERVA, Mireille GALTIER, Françoise RIGAL, Olivier VALENTIN, Jean-François VIDAL
PALMAS D'AVEYRON: Catherine SANNIE CARRIERE, Henri VAN HERPEN
PIERREFICHE : Raphaël BACH
PRADES D'AUBRAC: Roger AUGUY
POMAYROLS :
SAINTE EULALIE D'OLT: Christian NAUDAN
SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC: Marc BORIES, Christine SAHUET, Florence PHILIPPE, Bruno VEDRINE, Laurence ADAM, Hervé LADSOUS
SAINT LAURENT D'OLT : Alain VIOULAC
SAINT MARTIN DE LENNE : Sébastien CROS
SAINT SATURNIN DE LENNE : Yves BIOULAC
SEVERAC D'AVEYRON : Edmond GROS, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Maryse CAZES CORBOZ, Philippe COSTES, Jérôme DE LESCURE, Isabelle LABRO, Nathalie MARTY, Jean-Marc SAHUQUET
VIMENET : Laurent AGATOR

Excusés : Damien LAURAIN

Absents : Régine ROZIERE

Excusés avec pouvoirs : Jean-Paul PEYRAC qui a donné pouvoir à Catherine SANNIE CARRIERE, Christophe BERNIE qui a donné pouvoir à François LACAZE, Nathalie LACAZE qui a donné pouvoir à Christine PRESNE, Jean-Michel LADET qui a donné pouvoir à Eliane LABEAUME, Christine VERLAGUET qui a donné pouvoir à Roger AUGUY, Nathalie LAURIOL qui a donné pouvoir à Alain VIOULAC

Secrétaire de séance : Florence ADAM

1. Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2021

Nomenclature : 5.2

Rapporteur : Le Président

Le Président fait état d'une remarque faite par Mélanie BRUNET concernant le huis clos. La modification a été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2021.

2. Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2021

Rapporteur : Christine PRESNE

Nomenclature : 7.1

L'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales stipule que « dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire, il est pris acte de ce débat dans une délibération spécifique ».

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue préciser en son article 107 le contenu du rapport de préparation du débat d'orientation budgétaire qui doit, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le débat d'orientations budgétaire permet :

- De mettre en perspective la situation financière de la collectivité au regard du contexte économique, financier et fiscal national et international ;
- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- D'informer l'assemblée délibérante de la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,

Mme PRESNE lit le rapport d'orientation budgétaire. Elle relèvera que les principaux indicateurs sont plutôt bons. Elle précise toutefois que le SIEDA n'a pas appelé en 2020 la participation de la communauté de communes en matière de très haut débit soit 75 000 euros et que cette participation ne sera pas appelée en 2021 non plus. Elle rappelle également l'importance du pacte de solidarité dans la faisabilité financière des projets inscrits en investissement.

Mélanie BRUNET fait remarquer que l'histogramme des investissements est intéressant.

Christine PRESNE fait remarquer qu'en recette une grande part des subventions reste à percevoir.

Jérôme de LESCURE demande si les conseillers communautaires peuvent avoir communication du plan pluriannuel d'investissement. Christine PRESNE répond qu'il s'agit d'un document de travail qui permet d'orienter les décisions.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
Par 42 voix pour
Et une abstention (Jean-Paul PEYRAC)

- Adopte le rapport d'orientation budgétaire 2021 (disponible au siège de la Communauté de communes)

3. Voirie- Dotation d'équipement des territoires ruraux

Rapporteur : Alain VIOULAC
Nomenclature : 7.5

Le dossier de demande d'aide de DETR pour le financement du programme de voirie 2021 est en voie de finalisation.

L'enveloppe de travaux retenue est de 685 337,50 €HT sur laquelle 30% d'aide est sollicité soit 205 601,25 € HT.

Les communes ont fait quelques modifications au programme voirie. La communauté de communes est prête à lancer la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête l'enveloppe budgétaire pour les travaux de voirie à la somme de 687337,50 euros HT
- Sollicite l'aide financière de l'Etat via la DETR 2021 pour le montant présenté.

4. LAISSAC SEVERAC L'EGLISE -ZAE des Combes 2 Dotation d'équipement des territoires ruraux 2021

Rapporteur : le Président
Nomenclature : 7.5

Le Président rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une demande d'aide au titre de la DETR en 2019. La procédure et les travaux et d'extension de la zone d'activité ont été impactés par les événements de 2020 qui ont ralenti l'ensemble du processus. Pour autant la Communauté de Communes est sollicitée par des entrepreneurs souhaitant y investir pour des extensions d'entreprises déjà implantées et pour de nouvelles implantations

La surface à vendre après aménagement se décompose en 6 ilots découplables à la demande en une douzaine de lots, si besoin.

L'ilot 1 de 4 472 m2 est réservé pour le développement d'une activité de concassage. Cette surface est déduite de l'assiette foncière ouverte à la vente car elle fait l'objet d'un échange de terrain avec entreprise concernée.

Ilot 2 = 9 167 m2

Ilot 3= 4 202 m2

Ilot 4 = 4 031m2

Ilot 5 = 3 350 m2

Ilot 6 = 10 993 m2

Total surface 36 215 m2 - 4 472 m2 = 31 743 m2

Les éléments d'ordres budgétaires sont les suivants :

Surface lotie m2	41 315
Surface vendable m2	31 743
Surface non vendable m2 (voirie, espaces collectifs...)	9 572

DEPENSES € HT	
Achat du terrain	110 000,00
Maîtrise d'œuvre	27 300,00
Etudes géotechnique	3 000,00
Travaux de viabilisation	447 326,20
Option espaces verts	51 790,00
Imprévus 2% des travaux	9 982,32
TOTAL	649 398,52

RECETTES € HT	
Vente des terrains	476 145,00
15 € HT X 31 743 m2	
Aide de L'Etat sollicitée (50% du reliquat) - DETR	86 626,76
Reliquat à charge pour la Communauté de Communes (50%)	86 626,76
TOTAL	649 398,52

Les terrains de la ZAE les Combes 1 ont été vendus au prix de 10 € HT/m². Le prix de vente d'équilibre budgétaire de cette extension de zone est de 20,46 € HT/m² soit plus du double.

Il est proposé de vendre les lots au prix médian de 15 € HT/m². Il en résultera un déficit de 173 253,52€ à charge pour la communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une aide de l'Etat à hauteur de 50% de ce déficit soit la somme de 86 626,76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Sollicite l'aide financière de l'Etat, notamment la DETR 2021, pour la somme de 173 253 euros correspondant à 50% du déficit prévisionnel de l'opération d'extension de la ZAE des Combes 2

5. Aménagement des dalles et entourages espaces containers
dotation d'équipement des territoires ruraux

Rapporteur : André CARNAC
Nomenclature : 7.5

André CARNAC explique que cette opération a été lancée sous le mandat précédent. Elle s'intègre dans les modifications qui ont été lancées depuis 2017 pour organiser et rationaliser le service de collecte des déchets. Cette réorganisation passe également par le regroupement des points de collecte, l'installation de colonne à verres etc...

L'installation de dalles et d'entourage participe d'une amélioration de l'intégration des points de collecte dans l'environnement et des conditions de travail des personnels qui assurent la manutention des bacs.

En 2018, la communauté de communes a obtenu l'aide financière de l'Etat pour la première phase de cette réorganisation portant sur la réalisation de travaux et l'achat de containers pour le secteur de l'ancienne Communauté de Communes Lot et Serre.

Le déploiement se poursuit en 2021 avec la réalisation de 86 dalles supplémentaires et par l'achat de 105 conteneurs à tri sélectif ;

Il est rappelé que la production moyenne aveyronnaise de collecte sélective est de 12,4 litre/habitant/semaine alors que le ratio sur le territoire de la communauté de communes n'est que de 10,94 litres /habitant/semaine.

Les dépenses sont les suivantes :

- Aménagement de 86 dalles : 92 793,75 € HT
- SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC : 18 dalles
- LAISSAC SEVERAC L'EGLISE : 11 dalles
- GAILLAC D'AVEYRON : 9 dalles
- SAINTE EULALIE D'OLT : 5 dalles
- SEVERAC D'AVEYRON : 44 dalles (amorce de la fin de l'harmonisation prévue pour 2022/2023 avec une centaine de dalles).
- Entourages des espaces conteneurs/dalles : 101 419,68 € HT
- Acquisition de 105 conteneurs à déchets sélectifs de 770 L en lien avec les évolutions des consignes de tri du SYDOM : 105 X 121 € HT/Unité = 12 705 € HT

La dépense totale est de 206 918, 43 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	€ HT	%
Participation sollicitée de l'Etat- DETR 2021	51 729,61	25%
Autofinancement Communauté de Communes	155 188,82	75%
total	206 918,43	100%

André CARNAC précise que les colonnes à verres sont issues de la transformation d'anciennes colonnes à papier. Elles sont redéployées progressivement dans les lieux concentrant le plus de population. La collecte du verre est un véritable enjeu pour la communauté de communes dans la mesure où une part trop importante de ce verre est jeté dans les sacs noirs et n'est, de la sorte, pas valorisée.

Il ajoute que l'implantation des colonnes doit permettre aux véhicules de ramassage, parfois imposants, de venir jusqu'aux colonnes sans embuches. Les camions sont de plus en plus imposants et lourds. Il faut en tenir compte.

Concernant l'implantation des dalles, il précise que ce sont les communes qui font des propositions d'implantation. Le planning de réalisation est acté en commission déchets.

François LACAZE précise toutefois qu'en cas d'urgence, il est cependant possible de voir directement avec Christian JACKEL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Sollicite l'aide financière de l'Etat via la DETR 2021 pour la somme de 51 729.61 euros.
- Autorise le Président à signer tous documents y relatifs.

06. Finances - ouverture de crédits avant le vote du budget

Rapporteur : Christine PRESNE
Nomenclature : 7.1

Conformément à la réglementation, il est proposé au conseil communautaire, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, de procéder à l'ouverture des crédits d'investissement suivants :

Article 21758 Opération 1401 gymnase de Laissac Fonction 4	2600.00€
Article 2158 Opération 2203 pôle technique de Sévérac : Fonction 8 Matériel	3110.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, unanimité

- Autorise, préalablement au vote du budget primitif 2021, le Président à mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus.

7. Questions diverses

1. ADMR SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Le Président évoque l'article de presse très récemment paru évoquant la fin du service de portage des repas actuellement assuré par l'ADMR de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC. Un courrier de la même teneur a été envoyé par l'ADMR de St Geniez à ses adhérents.

Le Président souhaite rappeler un certain nombre d'éléments.

Il rappelle en premier lieu que cette structure est largement subventionnée par la communauté de communes depuis longtemps et que le service de portage des repas a toujours été considéré comme un service prioritaire en direction des aînés pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible.

Il rappelle que M. Edmond GROS, vice-président en charge du service à la population et lui-même ont reçu en fin d'année dernière la présidente de l'ADMR qui a évoqué un problème de véhicule, le véhicule actuellement utilisé pour le portage n'étant plus aux normes ainsi qu'un problème de rentabilité du service.

La communauté de communes a assuré l'ADMR de St Geniez de son soutien et de la volonté des élus du territoire de conserver le service. Des solutions ont été trouvées auprès d'autres fournisseurs pour bénéficier de repas moins onéreux. De la même manière une solution a été trouvée pour le remplacement du véhicule.

Le courrier et la parution de l'article de presse sont tout à fait regrettables dans le sens où ils ont généré une vague de forte inquiétude parmi les bénéficiaires, une population déjà largement éprouvée.

Bruno VEDRINE ajoute qu'effectivement il y a bien une volonté des élus de maintenir ce service essentiel. Il précise que le moteur de ce véhicule a cassé il y a une quinzaine de jours générant beaucoup de stress pour l'association. Cet incident a sans doute fragilisé la position de l'association. Il est d'avis qu'il est nécessaire pour l'association de se doter d'un nouveau véhicule et qu'elle peut bénéficier des aides financières de ses partenaires habituels (crédit agricole, communauté de communes.). En attendant, il sera possible d'assurer le service via un véhicule de location.

Il précise également que la résolution du problème du transport ne doit pas amener l'association à passer outre une réflexion sur le modèle économique général du service. De ce point de vue, il est d'avis que l'hôpital de St Gêniez doit également prendre sa part de l'effort de solidarité nécessaire au maintien des personnes âgées à domicile.

Le Président rappelle également que des fournisseurs ont été démarchés, sur Recoules notamment.

Roger AUGUY souhaiterait qu'une information soit donnée en ce sens dans la presse afin de mettre un terme à la très vive inquiétude qui s'est exprimée dans les communes, la sienne notamment. Les élus expriment leur attachement au maintien de ce service et beaucoup font part de leur souhait qu'un éclaircissement officiel, par voie de presse, soit apporté sur le positionnement de la communauté de communes.

Pour répondre à la question d'Eliane LABEAUME, le Président termine en disant que le service reste assuré.

2. Taxe générale sur les activités polluantes

Mélanie BRUNET évoque l'augmentation programmée forte de cette taxe qui va impacter la communauté de communes. Elle préconise d'entamer une réflexion sur les composteurs de déchets verts.

Le Président ajoute qu'il sera nécessaire de relancer une politique de promotion des composteurs individuels. Certaines collectivités offrent des poules.

Nathalie MARTY suggère aussi de renforcer l'information dans les écoles.

André CARNAC appelle à une harmonisation des positions et des fonctionnements des communautés de communes en lien avec le SYDOM.

A titre d'illustration, les services et lui-même ont rencontré la direction sud-ouest qui gère la N88, le long de laquelle sont installés des containers collectés par la communauté de communes. La collectivité est semble-t-il la seule à facturer la collecte des containers sur la N88.

Le Président rappelle qu'il va falloir répercuter ces taxes et communiquer sur ce sujet auprès du grand public.

3. Voirie

Alain VIOULAC fait état des intempéries qui ont eu lieu depuis quelques semaines ; il remercie les agents communaux et intercommunaux qui ont beaucoup travaillé pour remettre les voiries en ordre. Il est conscient que tout n'est pas parfait mais dans ces moments de crise, les agents techniques sont très sollicités et rapidement surchargés. Il souhaiterait que les réactions restent mesurées. Il estime qu'il faut savoir remercier les agents et ne pas toujours les accabler.

4. Label « petites villes de demain »

David MINERVA évoque le label petites villes de demain. Ce sont les trois bourgs centre de la communauté de communes qui vont bénéficier de ce dispositif.

Il souhaiterait qu'une communication soit faite auprès des commerçants dans la mesure où ce dispositif doit permettre de concourir à la revitalisation des centres bourgs, via de l'ingénierie comme par exemple un recrutement de manager de centre bourg.

La séance est levée à 22h15.